

# fonds de dépannage 101

## Le formulaire

L'intervenant complète le formulaire disponible sur [fondationrea.ca/ressources](http://fondationrea.ca/ressources) (section 1 à 4)

### ÉTAPE 1



Obtenez ainsi toujours la version la plus à jour du formulaire.

## Les approbations

L'intervenant achemine le formulaire à son gestionnaire qui approuve/refuse et le fait suivre à Nathalie Charbonneau qui fait de même.

### ÉTAPE 2



Ces approbations assurent à la Fondation RÉA que sa contribution financière sera utilisée selon les critères établis.

## Analyse de RÉA

La Fondation RÉA analyse la demande et confirme si la demande est approuvée ou non par courriel.

### ÉTAPE 3



L'analyse se fait rapidement et l'intervenant et son gestionnaire reçoivent la décision et informent l'utilisateur.

## Paieement

L'utilisateur doit payer les biens/services autorisés et remettre une preuve de paiement à l'intervenant qui la fera suivre à la Fondation RÉA pour une émission de chèque.

### ÉTAPE 4



Pour des fins réglementaires et fiscales, nous devons avoir une preuve de paiement reconnue avant d'émettre un chèque.

## Chèque

Le chèque est émis au nom de l'utilisateur (ou de son parent dans le cas d'un mineur) puis il est remis à l'intervenant.

### ÉTAPE 5



Les ressources de la Fondation étant limitées, nous ne remboursons uniquement que les utilisateurs par chèque.

## À savoir

- Sont admissibles les (utilisateurs en DP, incluant RAIS/RFI et externe (CRLB, IRD et IRGLM).
- Les 5 étapes peuvent être complétées rapidement. Nous avons optimisé le processus pour que l'utilisateur reçoive son chèque rapidement et ainsi atténuer les impacts sur sa sécurité financière.
- Maximum annuel par utilisateur de 100 \$. Enveloppe budgétaire annuelle du Fonds de 10 000 \$.

Une initiative de

*rea*